



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 29 juin 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	18	20

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf Juin à dix-huit heures trente, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Date de convocation 22 juin 2023

Présents : Olivier BILLIARD, Didier COGNON, Patrice CLOSS, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Gilles DESNOUVEAUX, , Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Bernard GUY, François GUYOT, Martine HENRISSAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

Absents : Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Franck DUHOUX, Christine GUILLEMY, Jonathan HASSELVANDER, Nicolas LACROIX, Marie-Claude LAVOCAT, Arnaud LAMOTTE, Etienne MARASI, Françoise MONGIN, Anne-Marie NEDELEC, Nicole PENSEE, Roland THERY, Frédéric ROUSSEL, Bernard VIALLETTEL, Jean-Marie WATREMETZ.

Représentés : Arnaud LAMOTTE par Véronique NICKELS
Bernard VIALLETTEL par Stephan EMERAUX

Didier COGNON a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Validation du plan de financement de l'ingénierie Leader 2023
N° de délibération : 2023-16

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	20	20	0	0	0

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu les statuts dudit Syndicat,

Considérant l'enveloppe 1 084 599 € allouée au GAL du Pays de Chaumont, dont 25% sont consacrés à l'animation et au fonctionnement du GAL jusqu'en 2027,

Considérant les dépenses éligibles dans le cadre du Programme Européen Leader 2023-2027 délégué par la Région Grand Est au Gal du Pays de Chaumont,

Considérant que la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027 nécessite une ingénierie spécifique à compter du 1^{er} mai 2023,

SUR PROPOSITION du Président, de modifier la délibération N° 2022-33 du 14 décembre 2022 et demander que 50% du temps de travail de l'animatrice Leader soit pris en compte sur la programmation 2023-2027 conformément au plan de financement ci-dessous :

POSTE DE DEPENSES	Montant en € HT
Ingénierie animation (0.5 ETP) programme 2023-2027	14 573.30 €
Frais de déplacement (0.5 ETP)	1 500.00 €
Communication et matériel	1 000.00€
TOTAL	17 073.30 €

ET APRES en avoir délibéré ;

- 1° D'approuver le plan de financement de l'ingénierie 2023 sur le programme leader 2023_2027
- 2° D'autoriser le président ou représentant légal à faire le nécessaire pour solliciter des subventions et à signer tous documents afférents,
- 3° De s'engager à prendre sur fonds propres la différence résultant de l'attribution de subvention pour un montant moindre que celui figurant dans la délibération.

Fait et délibéré à Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le président,

Stéphane MARTINELLI
Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération.

